

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**DE LA COMMUNE DE CAUMONT SUR DURANCE
SEANCE DU 09 JUILLET 2025****Membres en
exercice :**

27

**Membres
présents :**

24

**Date de
convocation**

03/07/2025

L'an deux mille vingt-cinq le neuf juillet à 18 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Roger Orlando, sous la présidence de : **Claude MOREL**

Etaient présents : Mmes/MM. C. MOREL - J-L LUSTENBERGER - J. DANON - I. MARESCAUX - J. TEXIER - S. HOSTALERY - B. GUILLOT - D. LIBES - O. REY - B. DUFAY - N. MALLEM - A. MULAS - S. ABBES - M. JOUMOND - A. LORNE - G. CLOCHER - F. ORTS - A. HERVIEUX - C. BILLAUD - L. CAPANNINI - P. GROSJEAN - P. CHABAS - C. REYNAUD - J-P. SOGGIA

Procurations : H. GARCIA à D. LIBES
E. PALMA à C. BILLAUD

Absente : C. GIORGINI

Secrétaire : Joséphine DANON

DELIBERATION N° 06090725 : FINANCES – Subventions aux associations 2025 : Attribution d'une subvention municipale à une nouvelle association caumontoise
RAPPORTEUR : Sophie HOSTALERY

Dans le cadre de sa politique en faveur de la vie associative, le Conseil municipal réuni dans sa séance du 8 avril 2025 a validé la répartition financière des différentes subventions aux associations. Il a aussi maintenu en faveur des associations l'accompagnement technique avec un soutien logistique, la mise à disposition d'infrastructures municipales et la réalisation de prestations de communication.

La délibération n° 08080425 en date du 8 avril 2025 fixant le montant des subventions par associations prévoyait le versement d'une subvention de 4 500 € à « l'Association Caumont Football Club ».

Par courrier en date du 2 juillet courant, Monsieur AUGIER, président du « Caumont Football 84 » expliquait qu'à la suite de la fusion absorption du « Caumont Football Club » par « le FC Avignon Ouest », l'équipe dirigeant de la nouvelle structure « l'Association Football Club d'Avignon » aurait dû trouver un accord pour faire fonctionner la structure.

Faute d'accord, et compte tenu du nombre de pratiquants sur la commune, il a été décidé de créer un nouveau club de football dénommé « Le Caumont Football 84 ». C'est en sa qualité de président de ce nouveau Club que Monsieur AUGIER sollicite le versement d'une subvention de fonctionnement.

A ce jour, la commune n'a plus aucun contact avec les dirigeants de l'Association Caumont Football Club. Souhaitant pour autant que l'activité foot reprenne sur Caumont dès la reprise de la saison, il est proposé à l'Assemblée :

- D'une part de ne plus verser la subvention de 4 500 € à « l'Association Caumont Football Club »,
- D'autre part à budget constant de verser la subvention de 4 500 € à « l'Association Caumont Football 84 ».

Le Conseil municipal, ouï son rapporteur et après en avoir délibéré,
Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 1611,
Vu la délibération n°08080425 en date du 8 avril 2025 ayant procédé aux versements
des subventions,

- **DECIDE :**
 - de ne plus verser la subvention de 4 500 € à « l'Association Caumont Football Club »,
 - à budget constant de verser la subvention de 4 500 € à « l'Association Caumont Football 84 » ;
- **PRECISE** que les dispositions concernant les autres associations bénéficiaires de subventions sont inchangées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le document afférent ;
- **RAPPELLE** que la somme est inscrite au Budget Primitif 2025 ;

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

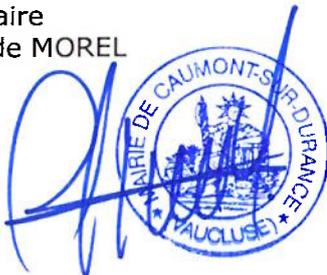
POUR : Mmes/MM. C. MOREL - J-L LUSTENBERGER - J. DANON - H. GARCIA -
I. MARESCAUX - J. TEXIER - S. HOSTALERY - B. GUILLOT - D. LIBES - O. REY -
B. DUFAY - N. MALLEM - A. MULAS - S. ABBES - M. JOUMOND - A. LORNE - G. CLOCHER
- F. ORTS - E. PALMA - A. HERVIEUX - C. BILLAUD - L. CAPANNINI -
P. GROSJEAN - P. CHABAS - C. REYNAUD - JP. SOGGIA

CONTRE :

ABSTENTION :

Fait à Caumont-sur-Durance, le 9 juillet 2025

Le Maire
Claude MOREL



La Secrétaire de séance
Joséphine DANON

A blue ink signature of Joséphine DANON.